SYVICOL
Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Luxembourg, le 21 juillet 2026

Circulaire aux administrations communales

N°03/2026

Objet : Sondage sur la disponibilité de fourrières pour chiens saisis

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Le SYVICOL a été contacté par le Parquet de Luxembourg afin de recenser les structures communales susceptibles d'accueillir des chiens saisis.

En effet, l'article 24 de la loi modifiée du 9 mai 2008 relative aux chiens dispose : *« Chaque commune doit disposer d'une fourrière communale apte à accueillir les chiens saisis en application de la présente loi. Elle peut également recourir, moyennant rémunération, aux services d'un refuge situé sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette dernière, ou d'un refuge appartenant à une association agréée telle que prévue à l'article 15, paragraphe 3. Chaque refuge doit disposer d'une capacité adaptée aux besoins de chacune des communes pour lesquelles il assure le service d'accueil des chiens en application de la présente loi. »*

Il arrive régulièrement que des chiens doivent être saisis et mis en fourrière à la suite d'une infraction à la loi susmentionnée. Or, les refuges qui ont accueilli ces chiens par le passé atteignent de plus en plus souvent la limite de leur capacité.

Dès lors, le Parquet souhaite se procurer une vue d'ensemble des structures existantes auprès des communes, afin de faciliter la prise en charge des chiens saisis dans le cadre des procédures judiciaires.

Afin que le SYVICOL puisse établir un tel relevé, je vous prie de bien vouloir me faire savoir si votre commune dispose d'une fourrière pouvant accueillir les chiens en question ou, dans la négative, si une autre commune ou association prend en charge les chiens saisis sur votre territoire.

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises
3, rue Guido Oppenheim
L-2263 Luxembourg

T +352 44 36 58 - 1
E info@syvicol.lu
www.syvicol.lu

A cette fin, je vous invite à me retourner le formulaire ci-joint **par courriel à l'adresse reply@syvicol.lu avant le 15 août 2026**.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations les meilleures.

Gérard Koob
Secrétaire remplaçant

Emile Eicher
Président

Recensement des structures pour chiens saisis

A renvoyer à reply@syvicol.lu avant le 15 août 2026

Commune : _____

1. La commune dispose-t-elle d'une fourrière communale apte à accueillir les chiens saisis en application de la loi modifiée du 9 mai 2008 relative aux chiens ?

☐ Oui

☐ Non

2. Si non, qui assure la prise en charge des chiens saisis sur le territoire de votre commune ?

☐ Une autre commune

Nom de la commune : _____

☐ Un refuge appartenant à une association agréée

Nom de l'association / du refuge : _____

3. Personne de contact auprès de la structure assurant la prise en charge

Nom : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Date : _____ Signature : _____